

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 30 août 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 août 2021	24 août 2021
23	16	16+4		

Délibération n° 30082021-045 : Prix du repas à la cantine à compter du 01/09/2021

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 30 août** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Martine YVON, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Véronique ZAMPARO, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Christophe PARION, Jean-Yves BOUCARD.
Membres absents non représentés :
Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE (a quitté la séance à 20h37).
Membres absents représentés :
Jackie ALBERT (donne pouvoir à Denis DUBOURGNOUX), Jean-Pierre PARONNEAU (donne pouvoir à Sandrine GUIBERT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Cécile BONNIFAIT), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON).
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020, au cours de laquelle, il a été décidé de modifier les tarifs des repas pour l'année scolaire 2020/2021 ainsi :

- Enfants scolarisés 2.50 €
- Enseignants 5.00 €
- A.V.S. 4.00 €
- Adultes occasionnels 5.00 €

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2021/2022 les tarifs suivants :

- Enfants scolarisés **2.60 €**
- Enseignants **5.00 €**
- A.V.S. **4.00 €**
- Adultes occasionnels **5.00 €**

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour et 1 contre :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Fixe** les différents prix des repas pris à la cantine scolaire tels que proposés ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200080091-- 2021 <u>0830</u> <u>-30082021045</u> ----- <u>-DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>31/08/2021</u>

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 31 août 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.